Autriche : sa demande d'asile rejetée, un Irakien est invité à poursuivre sa vie conjugale par Skype

06/10/2018 à 22h08

Un demandeur d'asile irakien, marié à une citoyenne autrichienne, a vu sa demande d'asile rejetée par les autorités autrichiennes. Et celles-ci lui ont conseillé de poursuivre sa relation conjugale par téléphone et par internet depuis l'Irak. Le quotidien régional autrichien *Les nouvelles de Haute-Autriche*, qui cite la décision administrative, relate l'affaire *(en allemand)*, samedi 6 octobre.

Le demandeur d'asile veut faire appel

Les services de l'asile ont considéré que le jeune homme n'était pas, contrairement à ses affirmations, en danger dans son pays d'origine. Ils ont également rappelé que son récent mariage avec une Autrichienne n'était pas un motif donnant droit à l'asile. Et ils sont même allés jusqu'à suggérer : *"L'intérêt manifesté à maintenir votre mariage avec une citoyenne autrichienne, malgré votre retour en Irak, peut se réaliser de plusieurs manières, par Skype ou lors de courtes vacances par exemple."*

Le demandeur d'asile, qui a épousé en avril une bénévole rencontrée dans le centre d'accueil qui l'hébergeait et qui a commencé une formation de cuisinier dans l'Etat de Haute-Autriche, dans le nord du pays, compte faire appel de la

décision. Les motifs et la rédaction de plusieurs décisions rendues par les services autrichiens en charge d'examiner les demandes d'asile ont été l'objet de critiques ces derniers mois. En août, un Afghan se disant homosexuel s'était vu refuser l'asile car il n'*"agissait"* ou ne *"s'habillait"* pas comme une personne gay. Les autorités avaient admis des *"erreurs de langage"*.

www.francetvinfo.fr

(Merci à ABCD)